

Accusé d'avoir [utilisé de faux diplômes pour intégrer cette institution](#) de l'enseignement supérieur, le maire de Buea avait obtenu une injonction provisoire pour prouver l'authenticité de ses diplômes. Le 16 mai dernier, il s'est désisté.

Le maire de la ville de Buea (Sud-Ouest) s'est désisté dans l'affaire des faux diplômes qui l'oppose à l'université de Buea. Ses diplômes obtenus au sein de l'institution universitaire avaient été rejetés. L'université de Buea reprochait à Patrick Ekema d'avoir intégré cet établissement avec de faux diplômes. Celui-ci a alors engagé une démarche judiciaire pour obtenir une injonction provisoire.

Le 16 avril dernier, le tribunal s'est prononcé en sa faveur, estimant que l'université de Buea n'avait pas respecté le principe du contradictoire. En d'autres termes, l'institution universitaire a rejeté les diplômes de Patrick Ekema sans lui donner la possibilité de se défendre. Cette injonction provisoire devait, par conséquent, donner l'occasion à Patrick Ekema, de prouver l'authenticité de ses diplômes.

Un mois plus tard, contre toute attente, Patrick Ekema décide d'abandonner la procédure qu'il avait lui-même engagée. Le maire a décidé de ne pas poursuivre l'université de Buea et le ministère de l'Enseignement supérieur, ce qui n'annule pas la décision de l'institution prise à l'encontre de Patrick Ekema.

**Journalducameroun**

---